

Conditions générales de location en Chambre d'hôtes



Article 1

Le présent contrat est destiné à la réservation de séjour en chambres d'hôtes

Article 2 – Durée du séjour

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 - Validation d'une réservation

La réservation devient effective après réception du contrat rempli, daté et signé au recto. Un acompte de 30% du montant total du prix du séjour sera demandé. Les acomptes sont encaissés à réception et déduits de la facture à votre arrivée. Merci de bien vouloir noter que sans la réception du contrat de location et/ou le versement de l'acompte dans le délai imparti, la réservation n'est pas confirmée et que, en conséquence, nous nous réservons le droit de disposer des chambres. La réception du contrat de location et/ou le versement d'un acompte implique l'acceptation des présentes conditions générales de location des chambres d'hôtes.

Article 4 - Annulation par le client

Toute annulation doit être notifiée soit par lettre recommandée soit par courriel adressé au propriétaire.

a) Annulation avant le début du séjour :

toute annulation doit être notifiée au propriétaire par écrit. L'acompte restera acquis au propriétaire et celui ci pourra exiger le solde du montant du séjour si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

b) Si le locataire ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début de séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes.

L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement

c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire.

Article 5 - Annulation par le propriétaire

Si, avant le début du séjour, le propriétaire est amené à annuler la réservation, il doit aussitôt en informer son client par lettre recommandée avec accusé de réception. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera alors immédiatement et intégralement remboursé des sommes qu'il aura déjà versées.

Article 6 – Arrivée- Départ

Les chambres sont disponibles à partir de **16h00**. Le client doit se présenter le jour précisé de la réservation jusque 19 h 00. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire. Il est recommandé de ne pas arriver, dans la mesure du possible, après 20h00. Les chambres seront libérées au plus tard à **11 heures**

Article 7 – Règlement du solde -

Le solde est à régler à l'arrivée.

Article 8 – Animaux de compagnie

Sauf accord exprès lors de la réservation, les animaux de compagnie ne sont pas acceptés dans les chambres d'hôtes. En cas de non-respect de cette clause par le client, le refus d'accepter les animaux et ses propriétaires par le propriétaire des chambres d'hôtes ne peut être assimilé à une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire. De sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 9 - Art de vivre et utilisation des lieux

Afin de garantir la quiétude des lieux et le confort des hôtes, le client devra se conformer à un certain « art de vivre ». Il est en effet **INTERDIT de fumer à l'intérieur des chambres et des espaces communs**. Le client s'engage à respecter les consignes de savoir-vivre figurant dans les chambres et dans les présentes conditions générales de location. Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer systématiquement – et à assumer financièrement – toute dégradation dont il serait responsable.

Il est précisé que la cuisine n'est pas laissée à la libre disposition des hôtes. L'attention des hôtes est attirée sur le fait que les mineurs évoluant sur la propriété sont placés sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou des personnes ayant autorité sur eux. Le propriétaire n'acceptera aucune responsabilité en cas de perte, de vol et/ou de dommages ou de blessures causés aux biens et/ou aux personnes se trouvant sur la propriété, et ce quelle qu'en soit la cause.

Article 12 – Modification des conditions de vente

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis dès le versement des acomptes.